

adopté

SÉNAT

le 17 décembre 1964.

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1964-1965

PROJET DE LOI

autorisant l'approbation de l'Accord établissant un régime provisoire applicable à un système commercial mondial de télécommunications par satellites et de l'Accord spécial signés à Washington le 20 août 1964.

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture, dont la teneur suit :

Voix les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 1132, 1206 et in-8° 291.

Sénat : 81 et 86 (1964-1965).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'Accord établissant un régime provisoire applicable à un système commercial mondial de télécommunications par satellites et de l'Accord spécial, signés à Washington le 20 août 1964, Accords dont le texte est annexé à la présente loi.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 17 décembre 1964.

Le Président,

Signé : Gaston MONNERVILLE.

Nota. — Voir les documents annexés au numéro 1132 (Assemblée Nationale, 2^e législature).